

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 22 janvier 2013, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M <sup>me</sup> Chantal Ayotte,	commissaire
M. André Baribeau,	commissaire
M. Simon Bernier,	commissaire
M <sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M <sup>me</sup> Céline Dunberry,	commissaire
M <sup>me</sup> Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M <sup>me</sup> Lyne Gaudreault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lyne Kirouac,	commissaire-parent
M. Michel Lanthier,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Stéphanie Viens-Proulx	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Denis Chabot, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Yves Charette, M. Robert Danis, M<sup>me</sup> Lison Girard, M. Karim Khimjee, M<sup>me</sup> Chantal Laurin et M. Roger Miron ont motivé leur absence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4752/SSGC)**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Christian F. Paradis, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2012.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4753SSGC)**

M<sup>me</sup> Lucette Lauzon-Pitre, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 11 décembre 2012.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4754/SSGC)**

M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Nomination d'une direction adjointe au Service des ressources éducatives;
8. Affectation temporaire - TES - École polyvalente Saint-Jérôme;
9. Affectation temporaire - TES - école de l'Envolée;
10. Plan annuel de répartition de la clientèle 2013-2014;
- PAUSE
11. Passage secondaire collégial;
12. École d'été;
13. Processus de gestion de l'offre de FPT;
14. Structure de participation des gestionnaires et comités;
15. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
16. Questions diverses;
17. Information du comité de parents;
18. Information de la vice-présidence;
19. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
20. Information de la direction générale;
21. Tour de table – partage d'informations;
22. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES (R-4755/SRH)**

CONSIDÉRANT la demande de M<sup>me</sup> Guylaine Girard de poursuivre sa carrière désormais dans un établissement;

CONSIDÉRANT le concours C-2012-475;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, de nommer à titre de direction adjointe au Service des ressources éducatives, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 21 janvier 2013 à savoir, M<sup>me</sup> Katia Lavallée.

Adopté

**AFFECTATION TEMPORAIRE - TES - ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (R-4756/SRH)**

CONSIDÉRANT le fait que M<sup>me</sup> Martine Gingras, technicienne en éducation spécialisée à l'École polyvalente Saint-Jérôme, est affectée temporairement sur le poste particulier d'agent de réadaptation (professionnel) à l'École polyvalente Lavigne depuis le 13 mars 2011;

CONSIDÉRANT le fait qu'un poste particulier chez le personnel professionnel a une durée maximale de 3 années scolaires;

**CONSIDÉRANT** le fait que la salariée aura bénéficié au 13 mars 2013, d'un congé sans traitement pour une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs dans son poste de technicienne en éducation spécialisée;

**CONSIDÉRANT** le fait que la salariée aura épuisé tous les bénéfices en lien avec une période de congé sans traitement prévue à la convention collective du personnel de soutien technique et administratif, et à la politique 4502 sur les congés sans traitement;

**CONSIDÉRANT** la pénurie de main-d'œuvre qualifiée à titre de technicienne en éducation spécialisée;

**CONSIDÉRANT** le désir de la commission scolaire de stabiliser les équipes-écoles;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, de permettre à M<sup>me</sup> Martine Gingras de poursuivre son affectation temporaire sur le projet particulier d'agente de réadaptation à l'École polyvalente Lavigne, jusqu'au 30 juin 2013 tout en lui permettant de conserver son emploi à titre de technicienne en éducation spécialisée à l'École polyvalente Saint-Jérôme.

Adopté

#### **AFFECTATION TEMPORAIRE - TES - ÉCOLE DE L'ENVOLÉE (R-4757/SRH)**

**CONSIDÉRANT** le fait que M<sup>me</sup> Claire Lévesque, technicienne en éducation spécialisée à l'école de l'Envolée, aura bénéficié au 10 janvier 2013, d'un congé sans traitement équivalent à vingt-quatre (24) mois consécutifs, épuisant ainsi tous les bénéfices possibles d'un congé sans traitement prévu à la convention collective et à la politique 4502 sur les congés sans traitement;

**CONSIDÉRANT** le fait que ce congé lui permettrait de suivre son conjoint à l'extérieur du pays pour le travail;

**CONSIDÉRANT** le fait que la salariée a informé la commission scolaire qu'elle était dans l'incapacité de revenir au pays avant le 30 juin 2013 pour le même motif;

**CONSIDÉRANT** le fait que la salariée a manifesté sa volonté de conserver son lien d'emploi avec la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la pénurie de main-d'œuvre qualifiée à titre de technicienne en éducation spécialisée;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lyne Gaudreault, commissaire, de permettre à M<sup>me</sup> Claire Lévesque de conserver son lien d'emploi jusqu'à la prochaine séance d'affectation au mois d'août 2013.

Adopté

#### **PLAN ANNUEL DE RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE 2013-2014 (R-4758/SOST)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord d'adopter annuellement un plan annuel de la répartition de sa clientèle dans ses écoles;

**CONSIDÉRANT** que le projet du plan annuel de la répartition de la clientèle 2013-2014 a été lancé par le conseil des commissaires à sa séance régulière du 23 octobre 2012;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a fait l'objet d'une démarche de consultation;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Lanthier, commissaire, d'adopter le plan annuel de la répartition de la clientèle 2013-2014 de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il apparaît plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la *CC2012-2013-19*.

Adopté

M. Serge Forget, commissaire, demande que sa dissidence soit inscrite concernant l'école Sainte-Paule.

**PASSAGE SECONDAIRE COLLÉGIAL**

Pour information

**ÉCOLE D'ÉTÉ (R-4759/DG)**

CONSIDÉRANT les résultats aux cours d'été 2012;

CONSIDÉRANT que le relevé de notes du MELS n'est pas disponible avant la deuxième semaine de juillet;

CONSIDÉRANT que les élèves s'inscrivant seulement aux examens de reprise ne réussissent pas;

CONSIDÉRANT que les écoles ont besoin de plus de temps pour analyser les dossiers des élèves en échec;

CONSIDÉRANT que les parents ont besoin de plus de temps pour inscrire leur enfant à l'école d'été;

CONSIDÉRANT que la CSRDN souhaite harmoniser le coût des cours offerts durant l'école d'été;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lyne Gaudreault, commissaire, d'accepter les recommandations proposées par le Service des ressources éducatives, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2012-2013-20*.

Adopté

**PROCESSUS DE GESTION DE L'OFFRE DE FPT**

Pour information

**STRUCTURE DE PARTICIPATION DES GESTIONNAIRES ET COMITÉS**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

**INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER**

**INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-4760/SSGC)**

M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 15.

Adopté